ALGERIE TELECOM SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS RELIZANE

REF : DOT/SDT/DRA/21/2024 *Relizane : 14/08/2024*

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DES TELECOMMUNICATIONS DE RELIZANE

A Monsieur EURL MALIK INGENIERIE.

56 Cité Nasr Zone 11 Chlef

Objet : *1ER Mise en demeure*

Dans le cadre de l'exécution du contrat N°60/2024 ayant pour objet la réalisation des travaux de distribution ODN, et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N°82 du 21/04/2024 ODN Cité Djaafar 02 + cité 72 logts bekkadour il a été constaté :

-Vous n'avez pas relève les réserves constatées lors de la réception provisoire en date du 04/08/2024

Pour cela, votre entreprise est mise en demeure afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours.

Le Directeur

Directeur Opérationnel Des Télécommunications De Relizane